

ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Association du personnel administratif
professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023-2024 de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les états financiers de l'Association pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 29 mai 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Québec, le 16 mai 2024

CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A135161

ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2024

Page 6

	Prévisions budgétaires (non auditées)	Fonds d'administration générale	Fonds de défense profes- sionnelle	Fonds des immo- bilisations	2024	2023
		Non affecté			Total	Total
Revenus						
Cotisations	1 430 973	978 680	550 193	\$ -	\$ 1 528 873	\$ 1 302 919
Contributions de l'Université Laval						
Services rendus	89 702	80 167	-	-	80 167	73 565
Journée du personnel professionnel	-	-	-	-	-	21 462
Droits d'entrée	312	586	-	-	586	575
Placements (annexe A)	315 160	45 086	670 065	-	715 151	15 765
Autres revenus	200	151	-	-	151	241
	<u>1 836 347</u>	<u>1 104 670</u>	<u>1 220 258</u>	<u>-</u>	<u>2 324 928</u>	<u>1 414 527</u>
Charges						
Ressources humaines (annexe B)	534 775	576 912	-	-	576 912	471 161
Frais d'exploitation (annexe C)	186 545	131 902	-	-	131 902	133 337
Activités professionnelles et sociales (annexe D)	89 850	53 995	-	-	53 995	67 730
Frais de relation de travail	70 500	35 668	-	-	35 668	44 705
Amortissement des immobilisations corporelles	9 377	-	-	10 598	10 598	11 792
Amortissement des actifs incorporels	69 325	-	-	72 030	72 030	62 776
	<u>960 372</u>	<u>798 477</u>	<u>-</u>	<u>82 628</u>	<u>881 105</u>	<u>791 501</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	<u>875 975</u>	<u>306 193</u>	<u>1 220 258</u>	<u>(82 628)</u>	<u>1 443 823</u>	<u>623 026</u>

ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2024

Page 7

	Fonds d'administration générale			2024	2023
	Non affecté	Fonds de défense professionnelle	Fonds des immo- bilisations	Total	Total
Solde au début	552 601 \$	7 192 480 \$	279 107 \$	8 024 188 \$	7 401 162 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	306 193	1 220 258	(82 628)	1 443 823	623 026
	<u>858 794</u>	<u>8 412 738</u>	<u>196 479</u>	<u>9 468 011</u>	<u>8 024 188</u>
Virements interfonds					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 819)	-	10 819	-	-
Acquisition d'actifs incorporels	(69 665)	-	69 665	-	-
	<u>(80 484)</u>	<u>-</u>	<u>80 484</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>778 310 \$</u>	<u>8 412 738 \$</u>	<u>276 963 \$</u>	<u>9 468 011 \$</u>	<u>8 024 188 \$</u>

ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)

BILAN

AU 31 MARS 2024

Page 8

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds de défense profes- sionnelle	Fonds des immo- bilisations	Éliminations	2024 Total	2023 Total
Actif						
À court terme						
Encaisse	711 362 \$	- \$	- \$	- \$	711 362 \$	551 217 \$
Débiteurs	1 662	-	-	-	1 662	1 272
Frais payés d'avance	8 189	-	-	-	8 189	6 559
Avance au fonds d'administration générale	-	130 993	-	(130 993)	-	-
	721 213	130 993	-	(130 993)	721 213	559 048
Placements (note 4)	351 535	8 281 745	-	-	8 633 280	7 365 512
Immobilisations corporelles (note 5)	-	-	33 948	-	33 948	33 727
Actifs incorporels (note 6)	-	-	243 015	-	243 015	245 380
	<u>1 072 748</u> \$	<u>8 412 738</u> \$	<u>276 963</u> \$	<u>(130 993)</u> \$	<u>9 631 456</u> \$	<u>8 203 667</u> \$
Passif						
À court terme						
Créditeurs (note 7)	163 445 \$	- \$	- \$	- \$	163 445 \$	179 479 \$
Dû au fonds de défense professionnelle	130 993	-	-	(130 993)	-	-
	294 438	-	-	(130 993)	163 445	179 479
Actif net	<u>778 310</u>	<u>8 412 738</u>	<u>276 963</u>	<u>-</u>	<u>9 468 011</u>	<u>8 024 188</u>
	<u>1 072 748</u> \$	<u>8 412 738</u> \$	<u>276 963</u> \$	<u>(130 993)</u> \$	<u>9 631 456</u> \$	<u>8 203 667</u> \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 9

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les charges	1 443 823 \$	623 026 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Distributions et variation de la juste valeur des placements	(755 206)	(62 198)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 598	11 792
Amortissement des actifs incorporels	<u>72 030</u>	<u>62 776</u>
	771 245	635 396
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 3)	<u>(18 054)</u>	<u>106 694</u>
	<u>753 191</u>	<u>742 090</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(828 091)	(6 159 795)
Produit de disposition de placements	315 529	5 873 485
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 819)	(6 830)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(69 665)</u>	<u>(88 292)</u>
	<u>(593 046)</u>	<u>(381 432)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	160 145	360 658
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>551 217</u>	<u>190 559</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>711 362</u> \$	<u>551 217</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, regroupe et représente le personnel administratif professionnel de l'Université Laval. Elle a pour mission de défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres, de contribuer à leur développement professionnel et de les informer sur les enjeux qui les concernent.

L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est, par conséquent, exemptée d'impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des revenus et des charges pour les exercices visés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur le bénéfice net et sur la situation financière de l'Association.

Comptabilité par fonds

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Fonds d'administration générale

Ce fonds présente les actifs, les passifs, les revenus et les charges afférents aux activités courantes de l'Association.

Fonds de défense professionnelle

Ce fonds présente les actifs, les passifs, les revenus et les charges liés à la défense professionnelle des membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds des immobilisations

Ce fonds présente les actifs, les passifs ainsi que les revenus et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Comptabilisation des revenus

Apports

L'Association utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations sont constatés à titre de revenus dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contributions de l'Université Laval

Les revenus de contributions de l'Université Laval sont comptabilisés lorsqu'il existe une preuve convaincante d'une entente, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Placements

Les revenus de placements sont constatés lorsque la mesure et le recouvrement des revenus en cause sont raisonnablement sûrs. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les revenus sur les fonds communs de placement, au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instrument financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle évalue ultérieurement, à l'exception des placements, tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Trésorerie et équivalents

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements dans des fonds communs de placement sont comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et suivant les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels et ils sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	(390) \$	41 812 \$
Frais payés d'avance	(1 630)	6 338
Créditeurs	(16 034)	62 990
Revenus perçus d'avance	<u>-</u>	<u>(4 446)</u>
	<u>(18 054) \$</u>	<u>106 694 \$</u>

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Fonds de défense professionnelle		
Fonds communs de placement	8 281 745 \$	7 045 512 \$
Fonds d'administration générale		
Fonds communs de placement	<u>351 535</u>	<u>320 000</u>
	<u>8 633 280 \$</u>	<u>7 365 512 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	29 043 \$	25 342 \$	3 701 \$
Équipement informatique	53 056	32 717	20 339
Améliorations locatives	<u>42 746</u>	<u>32 838</u>	<u>9 908</u>
	<u>124 845 \$</u>	<u>90 897 \$</u>	<u>33 948 \$</u>
	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	29 043 \$	24 417 \$	4 626 \$
Équipement informatique	44 537	26 203	18 334
Améliorations locatives	<u>40 446</u>	<u>29 679</u>	<u>10 767</u>
	<u>114 026 \$</u>	<u>80 299 \$</u>	<u>33 727 \$</u>

6. ACTIFS INCORPORELS

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	<u>394 982 \$</u>	<u>151 967 \$</u>	<u>243 015 \$</u>
	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	<u>718 025 \$</u>	<u>472 645 \$</u>	<u>245 380 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	11 423 \$	130 324 \$
Salaires et frais courus	<u>152 022</u>	<u>49 155</u>
	<u>163 445 \$</u>	<u>179 479 \$</u>

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de contrats de location totalisent 51 319 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	31 783 \$
2026	14 539 \$
2027	2 221 \$
2028	2 221 \$
2029	555 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique son exposition aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. L'Association est exposée à ce risque principalement en regard de ses crédateurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. L'Association effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux débiteurs.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements.

ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 17

	2024	2023
Annexe A		
Revenus de placements		
Intérêts	11 083 \$	2 261 \$
Distributions et variation de la juste valeur des placements	755 206	62 198
Frais de gestion des placements	<u>(51 138)</u>	<u>(48 694)</u>
	<u>715 151 \$</u>	<u>15 765 \$</u>

Annexe B

Ressources humaines

Salaires et charges sociales	565 577 \$	463 535 \$
Formation	<u>11 335</u>	<u>7 626</u>
	<u>576 912 \$</u>	<u>471 161 \$</u>

Annexe C

Frais d'exploitation

Assurances	5 140 \$	4 768 \$
Entretien et réparations	7 213	4 362
Frais d'assemblées et de réunions	10 487	6 647
Frais d'impression	3 659	3 706
Frais de bureau	18 742	22 063
Intérêts et frais bancaires	3 610	1 240
Loyer	29 244	27 096
Publicité	22 470	11 471
Services professionnels	24 265	44 957
Télécommunications	<u>7 072</u>	<u>7 027</u>
	<u>131 902 \$</u>	<u>133 337 \$</u>

Annexe D

Activités professionnelles et sociales

Contributions, subventions et adhésions	9 065 \$	5 653 \$
Formation des membres	8 802	16 304
Représentation et réceptions	<u>36 128</u>	<u>45 773</u>
	<u>53 995 \$</u>	<u>67 730 \$</u>